

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD357

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Dans la première phrase de l'alinéa 58, substituer au mot :

« bicyclettes »

le mot :

« vélos ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.